

Plan de mobilité durable inter-établissements [2025-2028]

Communauté d'universités et établissements de Toulouse





- La Communauté d'Universités et Etablissements de Toulouse génère d'importants flux de mobilité quotidienne et les transports représentent donc un enjeu central tant en termes d'**attractivité** que d'**empreinte écologique**.
- La mobilité représente la **première source d'émission de gaz à effet de serre** pour les établissements universitaires, et la réduction de cette source est l'un des objectifs majeurs de l'action du Gouvernement en faveur de la transition écologique.
- Depuis 2019 et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le Plan de Mobilité est une **obligation légale** pour les organisations de plus de 50 travailleurs.
- **Le Plan de Mobilité Inter-Etablissements (PMIE)** est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements, pour diminuer les émissions polluantes et réduire l'usage individuel de la voiture (autosolisme).
- Ce plan de mobilité a été co-construit avec les autorités organisatrices de la mobilité sur notre territoire, afin de faire évoluer les solutions de transport durable.

Les partenaires du PMIE



Expertises territoriales



DREAL Occitanie
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie



MAISON DU VÉLO
Toulouse - Occitanie

Sponsors



Logos included in the yellow circle:

- agglomération Castres-Mazamet
- grand AUCH
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
- Grand Cahors
- FIGEAC
- Grand Montauban
- Millau Grands Causses
- tarbes lourdes pyrénées
- VILLE DE saint affrique
- L'AGGLO Foix-Varilhes
- RODEZ AGGLOMERATION
- TRANSPORTS MONTALBANAIS
- Alliance
- Rodez AGGLOBUS
- évidence
- libeA
- TLP mobilités
- LE BUS FIGEAC
- L'agglo bus
- LIBELLUS

Villes universitaires d'équilibre

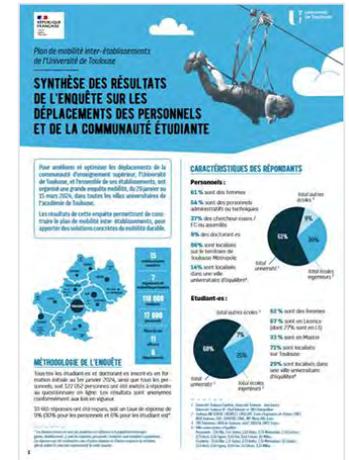


- Un plan d'actions partenarial et partagé, constituant un document cadre à décliner par les campus & établissements.
- Des groupes de travail définis en fonction de thématiques identifiées sur la base d'un diagnostic mobilité complet (enquête mobilité et étude de cartographie des lieux de résidence).
- Une ambition de report modal* forte pour réduire l'autosolisme.

*Le report modal désigne le transfert d'un mode de transport à un autre, généralement dans une logique d'optimisation et de réduction de l'impact environnemental.

Calendrier :

- **Novembre 2023** : lancement de la démarche PMIE
- **Janvier - Septembre 2024** : élaboration du diagnostic mobilité personnels et étudiants
Synthèse de l'enquête mobilité : consultable [ici](#)
Rapport complet : consultable [ici](#)
- **Octobre 2024 - Février 2025** : élaboration du plan d'actions – ateliers réunissant les groupes de travail
- **Mars 2025** : présentation du plan d'actions en comité de pilotage pour validation et déploiement

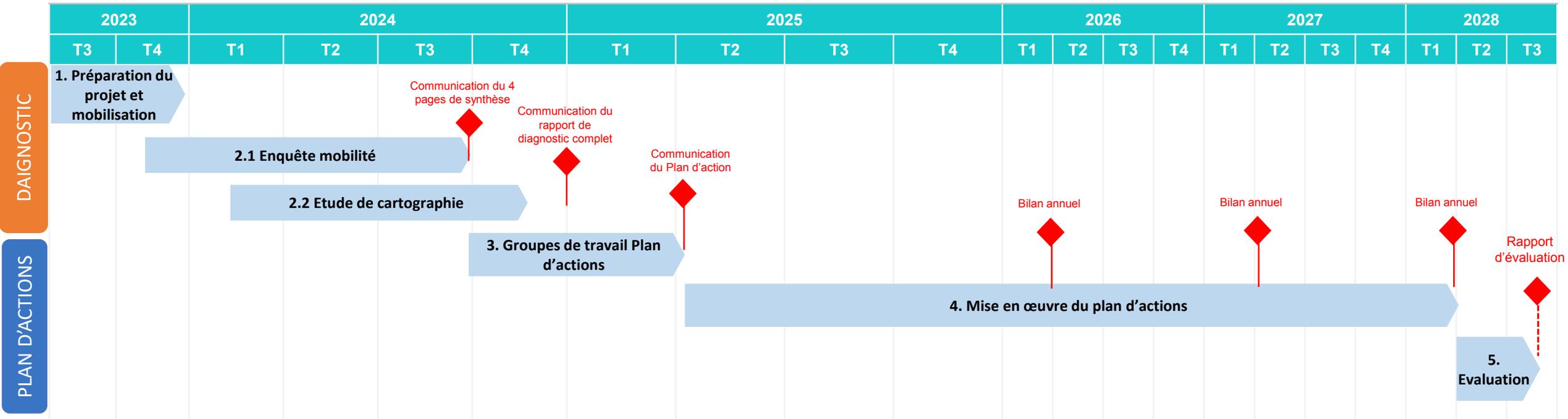


Calendrier de la démarche



Le PMIE se déroule en **2 phases**. Une phase de **diagnostic**, puis une phase d'élaboration du **plan d'actions** et de mise en œuvre.

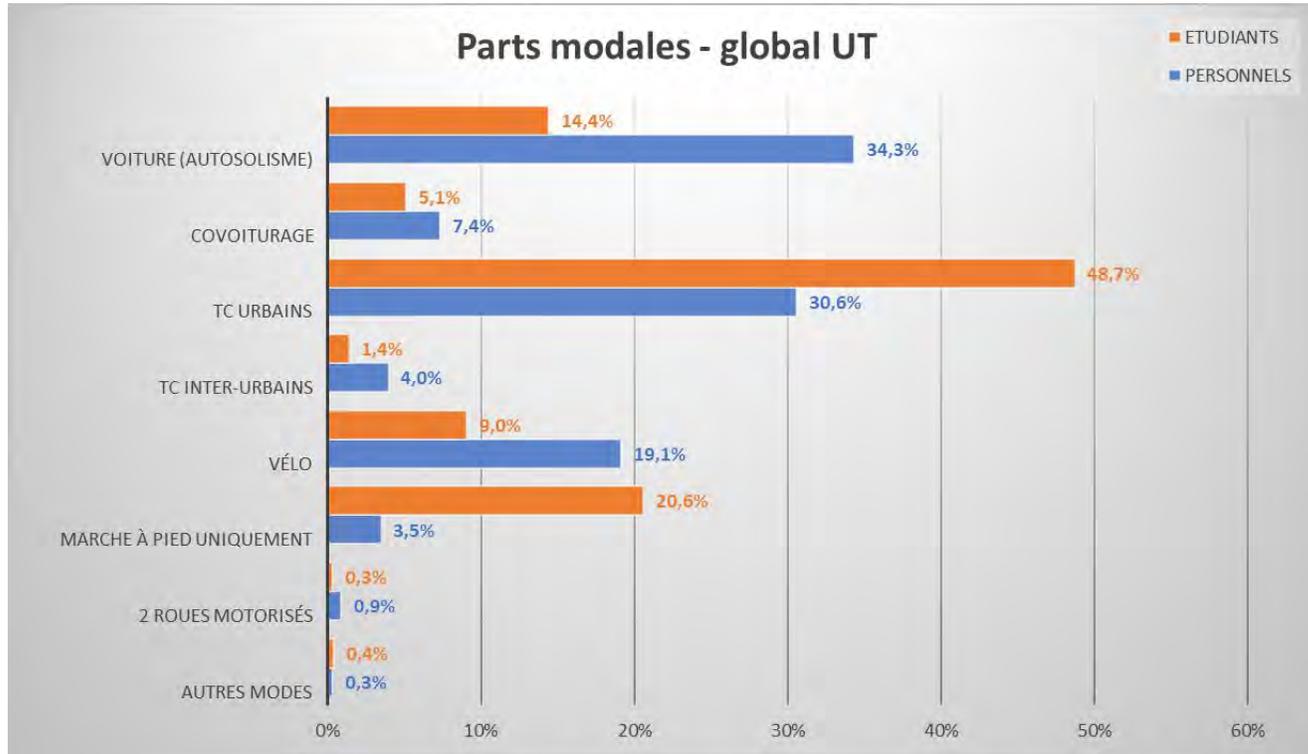
Le plan d'actions est déployé pour une durée de 3 ans et sera **évalué** à l'issue de cette période. Il s'en suivra une nouvelle phase de diagnostic pour mesurer le changement des pratiques de mobilité.



Etat des lieux 2024 : part modale* des personnels et étudiants



*La part modale d'un mode de déplacement est calculée en divisant le nombre de déplacements avec ce mode par le nombre total de déplacements déclarés par les répondants.



30,6% des personnels utilisent les TC urbains :

- Métro : 23,5%
- Bus : 5,9%
- Autres : 1,2%

48,7% des étudiants utilisent les TC urbains :

- Métro : 35,2%
- Bus : 12,4%
- Autres : 1,2%



19,1% des personnels utilisent le vélo dont :

- Vélo classique : 15,6%
- Vélo à assistance électrique (VAE): 3,5%

8,7% des étudiants utilisent le vélo classique (0,3% un VAE)



**7,4% des personnels utilisent le covoiturage avec en moyenne 2,3 passagers à bord.
5,1% des étudiants utilisent le covoiturage avec en moyenne 2,6 personnes à bord.**

Objectif 2028 : part modale des personnels et étudiants



Lors du comité de pilotage (Mars 2025), les représentants des établissements ont désiré fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'autosolisme, face à l'urgence et à leurs engagements forts en matière de transition environnementale et sociétale. Le plan d'actions présenté ci-après servira à atteindre ces objectifs à l'horizon 2028.

Objectif de part modale des personnels	2024	2028*	Réduction de l'autosolisme	Emissions GES évitées
Autres modes	1,2%	1,2%	-10%	1701 tCO2e/an évitées* = 283 tours du monde 851 vols Paris-New York 172 français (empreinte carbone annuelle)
Marche	3,5%	4,5%		
Vélo	19%	22%		
Transports en commun urbains (TCU)	31%	33%		
Transports en commun inter-urbains (TCIU)	4%	5%		
Covoiturage	7%	10%		
Voiture solo	34%	24%		
Objectif de part modale des étudiants	2024	2028*	Réduction de l'autosolisme	Emissions GES évitées
Autres modes	0,7%	0,7%	-5%	5 518 tCO2e/an évitées* = 918 tours du monde 2 760 vols Paris-New York 557 français (empreinte carbone annuelle)
Marche	21%	21%		
Vélo	9%	11%		
Transports en commun urbains (TCU)	49%	49%		
Transports en commun inter-urbains (TCIU)	1,4%	2,4%		
Covoiturage	5%	7%		
Voiture solo	14%	9%		

*Hypothèses de ventilation de la réduction de l'autosolisme sur les autres modes. **L'important est l'atteinte de l'objectif de réduction de l'autosolisme.**



Communication,
sensibilisation et
animation

La voiture autrement

Promotion des
transports en
commun urbains
et inter-urbains

Développement des
modes actifs
(marche et vélo)

Méthodologie :

Le plan d'actions a été élaboré, suite à 4 groupes de travail sur la période Octobre 2024 - Février 2025.

Chaque groupe de travail s'est réuni autour de 4 ateliers, avec la dynamique suivante :

- ✓ **Atelier n°1** : appropriation des éléments de diagnostic pour la thématique du GT, définition des objectifs du GT et de l'ambition (report modal)
- ✓ **Atelier n°2** : World café – brainstorming sur les pistes d'actions
- ✓ **Atelier n°3** : Remontée / travail des pistes d'action avec les partenaires
- ✓ **Atelier n°4** : Formalisation du plan d'actions (fiches action) + priorisation

Communication, sensibilisation et animation

A1 Créer un plan de communication du PMIE pour valoriser l'engagement des établissements dans une politique de transition vers les mobilités douces, et promouvoir les actions mises en place dans le cadre du PMIE.

A2 Créer un guichet unique pour informer et accompagner les usagers sur les solutions de mobilité douces : faciliter l'accès aux informations, centraliser les ressources et contacts.

A3 Promouvoir la pratique des mobilités douces au travers d'une campagne de communication sur les bienfaits (santé, économie, environnement), en soutien des actions d'animation sur les campus.

A4 Sensibiliser les directions aux aléas de la mobilité durable afin d'encourager une approche bienveillante et compréhensive.

A5 Avoir une communauté d'accompagnants vélo ou transports en commun pour encourager l'adoption des mobilités douces et créer une dynamique d'entraide et de partage entre usagers expérimentés et novices.

A6 Avoir des stands d'information sur les campus pour accompagner les étudiants et personnels sur la mobilité durable, et répondre aux questions et préoccupations des usagers en temps réel

A7 Sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux de la mobilité durable, par des animations et événements "éco-mobilité" sur les campus (ateliers de réparation vélos, challenge annuel mobilité douce, journée éco-mobilité...)

A8 Concevoir et fabriquer un moyen de transport collectif écologique et innovant, en encourageant l'innovation et l'engagement étudiant

2025

Communication et mise en œuvre :

- Plan de communication (A1);
- Mise en place du guichet d'info unique (A2);
- Sensibilisation des directions (A4);
- Challenge AYAV/Mai à vélo (A7);
- Semaine de la mobilité (ateliers de réparation vélo, communauté d'accompagnants vélo, essais gratuits, permanences d'infos,...) (A7);
- Mise en place d'une communauté d'accompagnants vélo et TC (A5);
- Stands d'information (A6)

2026

Sensibilisation à l'échelle de tous les établissements :

- Campagne de promotion des mobilités douces (A3);
- Journée éco-mobilité (A7)
- Conception d'un moyen de transport collectif (A8)
- Poursuite des actions A2, A5, A6, A7

Maintien de la dynamique :

Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

2027

Evaluation du plan d'actions

2028





La voiture autrement

A9 Déployer et promouvoir un service de covoiturage pour la communauté universitaire (personnels et étudiants).

A10 Déployer des solutions alternatives de mobilité en journée : autopartage, vélos, trottinettes...

A11 Réaliser l'inventaire des places de parkings (voiture, 2 roues, PMR, vélos/trottinettes) et bornes de recharge électrique, et planifier la redistribution entre les différents modes de déplacement pour favoriser une mobilité plus durable.

A12 Disposer de la cartographie des parkings existants au niveau des stations de transport en commun, gares, et en périphérie des villes, pour communication à la communauté universitaire.

A13 Optimiser la flotte de véhicules de service en favorisant la mutualisation entre établissements et/ou l'utilisation d'un service tiers d'autopartage.

A14 Assurer la transition énergétique des véhicules de service, en renouvelant la flotte par des véhicules propres.

A15 Déployer des bornes de recharge électrique sur les campus.

2025

Lancement de nouveaux services :

- *Service de covoiturage (A9);*
- *Solutions alternatives en journée (A10);*
- *Optimisation de la flotte de véhicules de service (A13);*

2026

Infrastructures et équipements :

- *Inventaire et redistribution des places de parkings (A11)*
- *Cartographie des parkings existants (A12)*
- *Transition énergétique des véhicules (A14)*
- *Bornes de recharge électrique (A15)*

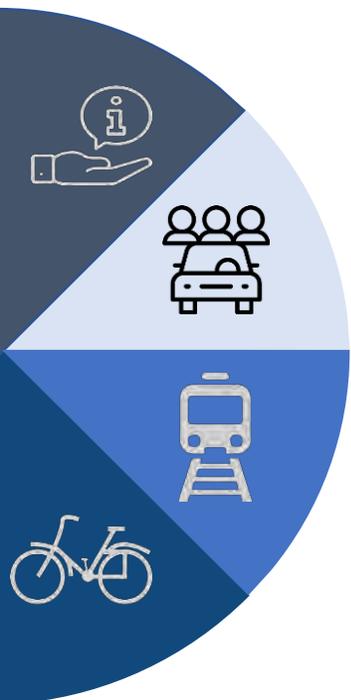
Maintien de la dynamique :

Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

2027

Evaluation du plan d'actions

2028



Promotion des transports en commun urbains et inter-urbains

A16 Améliorer les lignes ferroviaires les plus utilisées par les personnels et les étudiants, et faire remonter les besoins des usagers en termes d'aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM).

A17 Améliorer l'accès vers les gares et l'expérience de transport des étudiants et du personnel.

A18 Mettre en place Fairtiq pour les déplacements professionnels des personnels.

A19 Avoir un service de vélos pliables / trottinettes proposé pour les déplacements professionnels.

A20 Avoir un service de location vélo longue durée en gare afin d'encourager l'inter-modalité train/vélo pour les déplacements domicile-travail.

A21 Créer un abonnement intermodal (vélo, train, bus, métro...) pour encourager l'intermodalité.

A22 Améliorer la desserte des sites universitaires en transports en commun et proposer des abonnements adaptés aux besoins de déplacement.

A23 Développer des navettes inter-sites autonomes.

2025

Accessibilité et services :

- Amélioration des lignes ferroviaires (A16)
- Améliorer la desserte des sites universitaires (A22)
- Service de location vélo longue durée en gare (A20)
- Fairtiq pour les déplacements professionnels (A18)

2026

Expérience utilisateur et déplacements professionnels :

- Améliorer l'accès vers les gares et l'expérience de transport (A17)
- Service de vélos pliables / trottinettes (A19)
- Développer des navettes inter-sites autonomes (A23)

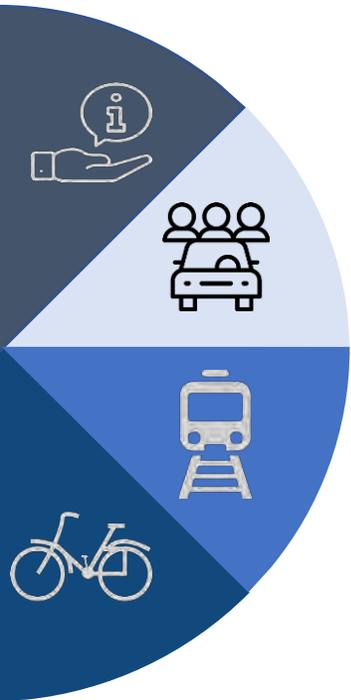
Intermodalité et maintien de la dynamique :

- Abonnement intermodal (A21)
- Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

2027

Evaluation du plan d'actions

2028



Développement des modes actifs (marche et vélo)

A24 Améliorer l'interconnexion à vélo entre les campus et sécuriser les infrastructures cyclables.

A25 Etudier le renforcement de l'offre vélôToulouse sur les campus universitaires par le déploiement de nouvelles stations et/ou l'augmentation de la capacité des stations existantes.

A26 Mettre en place des incitations à la mobilité douce (primes, lots).

A27 Développer les infrastructures vélos sur les campus & en ville (parkings, douches, vestiaires, stations de réparation...).

A28 Faciliter l'accès aux vélos pour les étudiants et personnels universitaires, en mettant en place des aides à l'achat, location et/ou prêt de vélos

2025

Infrastructures et services :

- Améliorer l'interconnexion à vélo entre les campus et sécuriser les infrastructures cyclables (A24)
- Développer les parkings vélos sur les campus & en ville (A27)
- Renforcer l'offre VéloToulouse (A25)

2026

Aides à la mobilité douce :

- Incitations à la mobilité douce (A26)
- Aides à l'achat, location et/ou prêt de vélos (A28)

Maintien de la dynamique :

Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

2027

Evaluation du plan d'actions

2028



- **Instances de suivi** du plan d'action mobilité durable :
 - Comités Techniques (COTEC) – Référents Mobilité
 - Comités de Pilotage (COFIL) - Directions et portage politique des établissements

- Réitérer **l'enquête mobilité** pour suivre les évolutions du Plan de Mobilité (tous les trois ans)

- **Indicateurs** (quelques exemples) :
 - Evolution de la part modale, indicateur principal du PMIE
 - Nombre de permanences d'information organisées sur les campus à l'année
 - Nombre de participants aux animations éco-mobilité
 - Nombre d'ateliers de réparation vélo/an
 - Nombre d'utilisateurs actifs sur la plateforme de covoiturage
 - % du parking attribué aux modes de transport alternatifs à l'autosolisme
 - ...